

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Parlement : députés et sénateurs en vacances

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

AU terme de neuf mois de dur labeur, députés et sénateurs sont en vacances. La session ordinaire du Parlement s'est, en effet, achevée hier, dernier jour ouvrable du mois de juin. Une session unique inaugurée le premier jour ouvrable du mois d'octobre dernier, conformément aux nouvelles dispositions de l'article 41 de la Constitution consacrant le nouveau régime des sessions parlementaires.

En milieu de matinée, selon un rituel protocolaire bien établi, c'est le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, du haut du palais Léon-Mba, qui a donné le ton et planté le décor. Avant qu'à son tour, la présidente du Sénat, Lucie Milebou Aubusson-Mbousou, en début d'après-midi, ne clôture la session parlementaire au palais Omar-Bongo-Ondimba.

Les deux cérémonies pourtant distinctes en présence, entre autres, de la Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, des membres de son équipe; de la présidente de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo, de la gouverneure de la province de l'Estuaire, Marie-Françoise



Vue des personnalités présentes à l'hémicycle du Palais Léon-Mba lors de la clôture.

Dikoumba, des chefs des missions diplomatiques, des postes consulaires et des organisations internationales. En tout état de cause, au cours de ces deux cent soixante-dix (270) jours, les députés et sénateurs se sont pleinement investis dans leurs missions législatives, de contrôle de l'action gouvernementale, d'évaluation des politiques publiques et de représentation des populations, avec un sens élevé de leurs devoirs et obligations.

En ce sens, Faustin Boukoubi s'est félicité de la qualité du

travail abattu par les élus du peuple dans une ambiance "très cordiale et conviviale". Idem au Sénat où la patronne des lieux a loué l'abnégation et les efforts consentis par les sénateurs.

"Au cours de la présente session, l'Assemblée nationale s'est employée, dans la sérénité qui la caractérise, à examiner et voter l'ensemble des projets de lois qui lui ont été soumis. En effet, sur quarante-neuf (49) textes reçus, nous en avons adopté quarante-deux (42)", a-t-il indiqué. Au nombre de ceux-ci figurent notamment les

projets de loi portant ratification de l'ordonnance portant création du Haut-commissariat de la République, portant ratification de l'ordonnance fixant les attributions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature, le projet de loi de finances rectificative 2022.

Autant de textes, également adoptés par les sénateurs, qui traduisent le dynamisme et la vitalité de ces institutions. Des textes qui vont impacter plusieurs pans de la vie des populations.

Ceci étant, revenant sur la récente adhésion de notre pays "à la grande famille du Commonwealth", les présidents des deux Chambres du Parlement ont rendu un vibrant hommage au chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, pour son action diplomatique. D'autant que, selon eux, cette adhésion constitue un tournant historique majeur et un vaste champ d'opportunités pour notre pays sur les plans culturel, économique, scientifique, politique.

Sur un tout autre plan Faustin Boukoubi et Lucie Milebou Aubusson-Mbousou ont, en outre, dressé le bilan des activités menées par leurs institutions respectives à l'international. Non sans avoir interpellé la cheffe du gouvernement sur la nécessité d'engager, comme l'a exigé le chef de l'État, les réformes idoines en vue du bien-être des franges les plus vulnérables de la population largement dépendante des prestations de la CNSS et de la Cnamgs. Tout en exhortant leurs mandants sur l'obligation de respecter les mesures barrières, au regard de la recrudescence de la Covid-19 au Gabon.

Rendez-vous a été pris pour le premier jour ouvrable du mois d'octobre 2022.

Contrepoint

Avancée significative ?

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LE Parlement gabonais (Assemblée nationale et Sénat) a enregistré son clap de fin de la toute première session unique, hier. Une innovation rendue possible depuis la dernière révision de la Constitution. Occasion pour le président de la première Chambre du Parlement, Faustin Boukoubi, et sa collègue de la Chambre haute, Lucie Milebou Aubusson-Mbousou, de dresser

le bilan du travail parlementaire effectué durant neuf mois.

"L'Élu de Pana" a clairement déclaré que les "représentants du peuple" ont examiné pas moins de quarante-deux (42) textes législatifs pendant la session parlementaire qui vient de connaître son épilogue.

Quant à la "native de Fougamou", sans être exhaustive, elle est revenue sur les 14 textes les plus significatifs sur lesquels se sont penchés les sénateurs. Non sans préciser : " (...) Elle

(l'activité législative du Sénat) aura été surtout marquée, sur le plan institutionnel, par des textes innovants qui traduisent la vitalité de nos institutions, à s'arrimer aux mutations de notre société, à tirer les leçons de notre expérience passée". Une façon de saluer la célérité et la bonne collaboration du gouvernement comme l'a fait avant elle le président de l'Assemblée nationale, en milieu de matinée. Même si les deux parlementaires n'ont pas évoqué le sujet, on est

tenté de croire que le passage à la session parlementaire unique a, pour ainsi dire, résolu le problème des textes souvent laissés en souffrance pendant l'intersession, faute de temps. Il est clair que les sessions parlementaires extraordinaires se compteront désormais sur les doigts d'une main, vu que les membres du Parlement disposent maintenant de neuf bons mois pour vider les textes soumis à leur appréciation.